



Bilan annuel de fonctionnement, des tours de refroidissement

Rubrique 2921 des ICPE

Le **bilan** doit notamment contenir les informations suivantes :

- les résultats des analyses de Legionella pneumophila de l'année N-1
- les périodes d'utilisation avec leur mode de fonctionnement, et les périodes d'arrêt complet ou partiel
- les consommations d'eau

Le **bilan** doit être interprété et accompagné de commentaires sur :

- les éventuelles dérives constatées et leurs causes en particulier lors des dépassements de la concentration de 1 000 UFC/L en Legionella pneumophila, consécutifs ou non.
- les actions correctives prises ou envisagées
- l'évaluation de l'efficacité des mesures mise en œuvre, par des indicateurs pertinents

Le bilan de l'année N -1 est établi et transmis à l'inspection des installations classées pour le **31 mars** de l'année N.

Oreau ingénieur conseil réalise notamment :

Des [formations à la maîtrise du risque légionellose](#) au niveau des tours de refroidissement

Des [Analyses Méthodiques des Risques \(AMR\)](#) de prolifération et dispersion des Légionnelles

Des [réexamens des différentes composantes de prévention du risque légionellose](#) dans les circuits TAR

Oreau ingénieur conseil s'appuie sur une expérience acquise depuis 1998, relative à la maîtrise durable du risque légionellose au niveau des tours aéroréfrigérantes, tours de refroidissement, TAR

Oreau ingénieur conseil

4 passage de la râpe CS 31635 45006 Orléans Cedex France tel : 02 38 21 30 48 Site : oreau.eu

Déclaration activité formation 24 45 03454 45 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

Siret : 523 452 894 0034